

CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer à la Coupe de France par équipe de 4 à 6 joueurs. Les équipes devront s'inscrire au préalable auprès du Président de C.C.R., avant le 1^{er} février 2019. **Montant de l'inscription** : 50 € par équipe pour toute la durée de la compétition **en comité**. Le règlement définitif et l'organisation seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

Qualifiés pour la finale Nationale :

- Directement du comité - **2 équipes**
- **8 équipes** seront qualifiées pour la finale de Zone (3 Val d'Adour – 5 Aquitaine)
- La phase Zone qualifiera **4 équipes** pour la finale nationale

Cette compétition se dispute avec handicap (points bonus suivant le classement des joueurs, voir tableau page suivante).

ORGANISATION : *sera définie ultérieurement en fonction du nombre d'équipes*

Un match gagné au stade régional de la Coupe de France attribue 500 PCN aux joueurs qui auront participé à un ¼ temps minimum.

Au niveau du comité, l'équipe championne, directement qualifiée pour le championnat de France aura 7 PP, la seconde équipe aura 6 PP.

Au niveau de la zone, Le vainqueur du 1er match par KO gagne 2 PP et en cas de victoire lors du second match il gagne 3 PP supplémentaires. Il y a aussi 500 PCN à chaque victoire.

Point important en Coupe de France

Pour participer à la Finale Nationale un joueur doit avoir participé au moins un match au stade « Comité » ou « Zone ».

Article 73 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.

1) Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs, avec un maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant **le stade des épreuves de comité ou de zone** à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison,
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6,
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4e joueur de l'équipe.

NB : Une équipe inscrite à 6 ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances, une fois la compétition commencée. L'indice équipe ne bouge plus si on est inscrit à 6 mais la composition de l'équipe peut bouger tant que l'on n'a pas joué un match.

Aucun joueur ne peut participer aux Finales Nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade comité ou Zone même en cas de force majeure. On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs en cours de quart- temps sauf dans le cas prévu à l'article 17 du Fascicule 6.

2) Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait (dans le cas d'un KO direct) :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait.
- Si cette équipe refuse sa qualification, alors prendre l'équipe qui a perdu avec la meilleure différence de points.
- Si égalité alors l'équipe ayant le plus grand bonus. Voir détail article 73 du règlement National.

POINTS BONUS Coupe de France

	1ère Série	2ème Série	3ème Série	4ème Série
Nationale	0			
Pique	0,5	3,5	5,5	7,5
Cœur	1	4	6	8
Carreau	2	4,5	6,5	8,5
Trèfle	3	5	7	9
Non classé				9

PRÉCISION SUR LES POINTS BONUS

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription en tenant compte du dernier classement National. (Voir l'article 74 du règlement des compétitions)

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème en vigueur.

Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait. Voir détail article 73 du règlement fédéral.

Le championnat de France se déroulera du 31 octobre au 3 novembre 2019 à VIERZON